

Mairie de MONTGARDIN

05230

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2009

Présents: BERTRAND Martine, FAURE Joseph, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, ROULET, André, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, SIMON Jacqueline, GLEIZE Claude Nicolas.

Absent : ESCALLIER Francis (procuration à Roger MAMO).

SOMMAIRE

1.	Approbation du procès-verbal précédent.	2
2.	Cimetière : Colombarium : consultation d'entreprises funéraires. Colombarium 091020	2
3.	Adoption des projets à présenter au PIL. PIL 091020	2
4.	Urbanisme : Réunion de la commission d'urbanisme au sujet de la zone AU.	3
5.	Routière du Midi. Accès voirie chemin équestre 091020	3
6.	CGCT Convention.091020	3
7.	Chemin forestier de la Condamine.	3

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCEDENT.

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

2. CIMETIÈRE : COLOMBARIUM : CONSULTATION D'ENTREPRISES FUNÉRAIRES. COLOMBARIUM 091020

Le conseil municipal a le projet d'installer un colombarium dans l'ancien cimetière.

Cinq entreprises funéraires ont été consultées. Trois seulement ont répondu.

Les entreprises ayant répondu sont invitées à présenter leurs projets sur site le 2 novembre 2009 à partir de 9h00.

3. ADOPTION DES PROJETS À PRÉSENTER AU PIL. PIL 091020

Dans le cadre du programme 2010 des projets d'initiative locale (PIL) initié par le conseil général, le maire propose de présenter le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal et de la construction d'un garage.

Le projet de réhabilitation concerne l'aménagement de l'ancienne maison Seymat acquise par la commune, en annexe de la mairie afin d'y installer les archives communales.

La construction d'un garage, pour abriter le chasse-neige communal, sera réalisée sur le terrain adjacent à la future annexe de la mairie.

Estimation prévisionnelle des travaux

Réhabilitation du bâtiment ¹	115 000 € HT
Construction d'un garage ²	45 000 € HT
Honoraires architecte 12%	19 200 € HT
	179 200 € HT

Sur proposition du maire, le conseil municipal

- adopte à l'unanimité le projet présenté
- sollicite du Conseil Général une subvention au titre du PIL.

1)

Au rez de chaussée :

- salle d'archives et local technique.
- sanitaires

- Au 1^{er} étage

- 1^{er} local Paroisse
- 2^{ème} local archives chasse
- 3^{ème} local comité des fêtes à côté de l'escalier.

²⁾ l'orientation et les dimensions du garage seront éventuellement modifiées.

4. URBANISME : RÉUNION DE LA COMMISSION D'URBANISME AU SUJET DE LA ZONE AU.

Le 22 septembre 2009, le maire a consulté le service RTM afin de définir les prescriptions à mettre en œuvre dans la révision du PLU concernant les orientations des zones AU.

Le service RTM souhaite une rencontre afin de finaliser son intervention. En conséquence, une réunion se tiendra le mardi 3 novembre à 9:00 en mairie avec la participation des élus de la commission d'urbanisme et du maître d'œuvre de la révision du PLU.

5. ROUTIÈRE DU MIDI. ACCÈS VOIRIE CHEMIN ÉQUESTRE 091020

Le maire expose le devis présenté par la Société routière du Midi pour l'amélioration de l'accès au centre équestre.

Réalisation d'un béton bitumineux 0/10 noir à chaud à raison de 125 kilos/m ² , y compris mise en forme, transport et mis en œuvre de GNT 0/31,5 sur 5 cm moyen	M ²	70	27 €	1890,00 €
Mise à la côte d'une bouche à clé	U	1	95 €	95,00 €
	TOTAL			1985,00 €
	TVA 19,6 %			389,06 €
	Montant TTC			2374,06 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le devis présenté et autorise le maire à le signer.

6. CGCT CONVENTION.091020

Le conseil municipal autorise le maire à signer avec le Centre de Gestion des Collectivités Territoriales une convention permettant l'établissement des dossiers de demande de retraite des agents communaux.

Compte tenu du nombre d'agents communaux l'adhésion de la commune coûtera annuellement 100 €.

7. CHEMIN FORESTIER DE LA CONDAMINE.

Le jeudi 15 octobre 2009 à 14:30, la réception des travaux du chemin forestier de la Condamine a été prononcée sans réserve. Le maire souligne la qualité du travail qui a été exécuté.

Le maire lèvera par arrêté l'interdiction temporaire de circuler sur la route forestière de la Condamine.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 22h10.

Le Maire
Roger MAMO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roger MAMO', written in a cursive style.